

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00431

**DELIBERATION RECTIFICATIVE COTISATION ECONOMIE ET INNOVATION
2016**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 07 octobre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 35

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix : 37

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE,
M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON,
M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN,
M. Robert KARULAK, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT,
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT,
M. Hervé REYNAUD, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON,
M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Enzo VIVIANI,
M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,

M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Bernard FAUVEL, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Daniel JACQUEMET,
M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Yves MORAND,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Gérard TARDY,
M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 25 octobre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160919-D20160043110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161025

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 OCTOBRE 2016

DELIBERATION RECTIFICATIVE COTISATION ECONOMIE ET INNOVATION 2016

Le Bureau Communautaire du 07 juillet 2016 a adopté à l'unanimité l'adhésion de Saint-Etienne Métropole pour l'exercice 2016 à l'ARADEL. Le montant de l'adhésion ARADEL, précisé dans la délibération du 07 juillet 2016, était de 2 000 € pour l'année 2016 alors que le coût de cette adhésion est de 2 400 €.

L'ARADEL est une association loi 1901, créée il y a 24 ans à la demande des développeurs économiques locaux pour répondre aux évolutions du métier et favoriser les échanges d'expériences et la professionnalisation. Depuis 1997, un partenariat avec l'Etat et la Région a permis la mise en place d'une équipe permanente et d'un véritable programme de professionnalisation à destination des développeurs économiques locaux. Les différentes missions de l'ARADEL se répartissent en 4 axes.

- un premier axe vise à renforcer et à développer les échanges et l'information vers et entre les adhérents,
- un deuxième axe a pour objectif la professionnalisation des adhérents, notamment par la formation,
- le troisième axe concerne le développement et la valorisation des capacités, des connaissances, et de l'analyse sur 3 types d'expertises :
 - les métiers du développeur économique, notamment sur les liens existant ou à créer vis-à-vis des autres métiers du développement local,
 - l'évaluation des politiques économiques territoriales,
 - les stratégies de développement territorial,
- le quatrième axe favorise la capacité d'anticipation et d'évolution du métier de développeur face aux transformations de l'économie et de son environnement.

Cette adhésion contribuera à :

- consolider la dynamique de développement économique de la collectivité,
- ancrer Saint-Etienne Métropole dans le paysage régional comme acteur influent du développement local,
- faire reconnaître les spécificités, les savoir-faire et les domaines d'excellence de l'Agglomération en matière de développement et d'attractivité.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve l'adhésion de Saint-Etienne Métropole pour l'exercice 2016 à l'ARADEL ;**
- **autorise le paiement de la cotisation afférente à cette adhésion ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget 2016 chapitre 011.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU